

les revenus qu'il va toucher. On ne recueillera donc pas d'excédent en vue de réduire la puissance d'achat.

Je ne critique pas, j'expose un fait. Le montant de 3,586 millions dépensé au cours de l'an prochain par le Gouvernement fera de ce dernier le concurrent des particuliers qui, eux, disposeront de plusieurs milliards. Rien dans le budget n'est destiné à enrayer le surcroît d'inflation qui sera ainsi créé. En second lieu, bien que le Gouvernement se propose d'enrayer l'inflation en recourant presque uniquement à la majoration de certains impôts, je suis persuadé qu'une telle majoration n'atteindra pas son but, fait dont le ministre se rendra bientôt compte.

En 1943, M. Carl Shoup, et deux de ses collègues de l'Université Columbia, ont publié les résultats d'une enquête menée avec soin sous le titre: "Le fisc, moyen de combattre l'inflation". Cette idée que le fisc peut servir à de la taxation comme mesure contre l'inflation m'intriguait et je me suis procuré un exemplaire de cet ouvrage. Voici ce que déclarent M. Shoup et ses collègues, dès la première page du livre:

Les prix peuvent être sur le point de monter parce que la production et le transport sont devenus plus difficiles, de sorte que chaque produit ouvré exige plus d'heures-homme d'effort que jamais auparavant. Bien que l'échelle des salaires demeure la même, le coût de la main-d'œuvre, par unité, augmente. Il en va peut-être aussi de même d'autres frais de production. Dans ces circonstances, il est peu probable que les impôts puissent maintenir les prix à un bas niveau. Que le fisc enlève une certaine puissance d'achat aux consommateurs, il n'en reste pas moins que le prix de revient du produit ouvré, par unité, a augmenté. Le prix de vente hausse inévitablement quand le prix de revient monte, à moins que l'État ne verse des subventions.

Voici maintenant le passage qui s'applique spécialement aux conditions qui règnent dans le pays et qui en donne un tableau presque parfait. M. Shoup poursuit:

De même, si les frais montent parce que les producteurs se concertent pour hausser arbitrairement le prix de leurs services, ce ne sont pas les impôts qui guériront le mal. Le commerce et l'industrie en général pourraient refuser des contrats à moins qu'on ne leur promette des bénéfices plus élevés. De son côté, le monde ouvrier pourrait insister pour obtenir une hausse de salaires. Il dépendra en partie de la politique fiscale adoptée qu'on ait une circulation plus forte de l'argent soutenue par un régime de crédit susceptible d'expansion ou qu'on ait une diminution du volume de la production, ou même les deux; mais la hausse des prix demeurera, faute de subventions accompagnées du rationnement.

Il est facile de constater qu'il existe au Canada une situation identique à celle dont il est question dans ces deux citations, surtout

dans la dernière. Dans les circonstances, c'est pure folie que de croire que les impôts proposés par le ministre des Finances, sans le recours aux subventions ou à quelque autre moyen, feront baisser les prix ou disparaître l'inflation.

M. Blackmore: C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Low: Qu'est-ce, en somme, que l'inflation? C'est simplement une hausse des prix. Donc, tout ce qui fait monter les prix est de l'inflation, autant pour un cas particulier que pour l'ensemble de notre économie.

Le président de la *Lincoln Electric Company*, M. James F. Lincoln, dont j'ai parlé il y a quelques minutes, dans son exposé de la formule d'encouragement Lincoln, dit ceci:

Les impôts augmentent le prix de revient de tout ce que nous achetons. Tous pourraient être appelés taxes de vente puisque tous concourent à hausser le prix de revient et se traduisent par le prix accru de tout ce qu'achète le consommateur. En dernière analyse, le consommateur est seul à payer les impôts.

La seule différence qui existe, quant à la portée des divers impôts, réside dans la hausse de prix qui en découle. Certains impôts font monter verticalement les prix, tandis que d'autres n'ont pas ce résultat. L'annonce d'un relèvement du quart de la taxe de vente a sans doute bouleversé la population d'un bout à l'autre du pays, comme elle m'a surpris moi-même. Il est parfaitement clair, d'après les paroles du ministre, que le Gouvernement ne recourt à cette taxe que pour s'assurer des revenus, et non pas certes pour combattre l'inflation. Je suis parfaitement d'accord avec ceux qui soutiennent qu'il y a d'autres sources dont on aurait pu obtenir les revenus nécessaires sans provoquer la moindre hausse générale des prix.

Comme le député de Rosetown-Biggart l'a signalé, le ministre aurait pu, au moyen d'un impôt supplémentaire sur les spiritueux et la bière, obtenir la totalité du montant. Ce sont des articles à l'égard desquels il aurait pu obtenir davantage. Le ministre, en relevant la taxe de vente de 8 à 10 p. 100, a accru les difficultés de bien des Canadiens, sûrement fait monter les prix davantage et aggravé l'inflation qui sévit.

Voyons ce que pensent de la taxe de vente certains spécialistes. On a soutenu ici même, à la Chambre, que la taxe de vente ne faisait pas bouler de neige, ne causait pas nécessairement l'inflation. Voici ce que pensent M. Carl Shoup et ses collègues, M. Milton Friedman et Mme Ruth P. Mack, de l'Université